



Propositions faites par le SNUipp-FSU	Réponses de l'administration
<p>Regrouper les supports de direction en fonction des quotités de décharge dans les vœux géographiques, pour éviter de multiplier les vœux inutilement :</p> <p>Au lieu d'avoir : direction 1 classe (1 vœu) direction 2 classes (1 vœu) direction 3 classes (1 vœu) direction 4 classes (1 vœu)...</p> <p>Nous pourrions avoir direction 1 classe (1 vœu) direction 2/3 (classe 1 vœu) direction 4/5/6/7/8/9 (1 vœu) ...</p>	<p>Ce n'est pas possible dans l'application.</p> 
<p>Nous avons demandé à ce que les strates de vœux soient moins nombreuses (département, regroupement de communes, communes, vœux précis.)</p>	<p>Cette demande a été refusée.</p>
<p>Avec l'arrivée des vœux géographiques, le nombre de vœux précis diminue pour les collègues. Le SNUipp-FSU a demandé que le nombre de vœux passe de 30 à 35.</p>	<p>Cette demande est à l'étude. La diper doit vérifier si les modifications sont possibles dans l'application.</p>
<p>Un certain nombre de postes ASH ou de direction reste vacant à l'issue de la phase unique. Or, avec la suppression de la deuxième saisie, ces postes ne peuvent pas être attribués. Nous avons donc demandé qu'une liste de ces postes soit publiée avec un envoi aux écoles, pour que les collègues (restés sans poste) puissent postuler avant la phase d'ajustement et qu'ils puissent obtenir l'un d'eux dans le respect du barème.</p>	<p>Cette demande a été acceptée.</p> 
<p>Nous avons fait la demande que les vœux géographiques ne soient pris en compte que lors de la phase d'ajustement afin qu'aucun collègue ne soit sur un poste à titre définitif alors qu'il ne l'a pas demandé précisément.</p>	<p>C'est possible mais cela demande un travail manuel de blocage des postes très important et une source d'erreurs trop grande. La proposition est donc refusée.</p>
<p>De nombreux collègues ont été affectés sur des supports fractionnés avec un vœu commune enseignant elem / mat pensant faire un vœu uniquement sur des postes entiers et à titre définitif. Nous avons demandé à ce que ce point soit davantage expliqué dans la circulaire mouvement.</p>	<p>La demande a été acceptée.</p>
<p>Nous avons demandé à ce que figure dans la circulaire une explication sur le fonctionnement de l'attribution des vœux géographiques de façon à ce que tout le monde comprenne les "dangers" de ce type de vœux.</p>	<p>L'administration va réfléchir à une formulation sur ce sujet.</p>